Copie d’acte de mariage

Où vous adresser ? Mairie du lieu de mariage.

Les Magnycois qui se sont mariés à Magny-les-Hameaux peuvent obtenir leur extrait ou copie intégrale d’acte de mariage à l’Hôtel de Ville.

Faire une demande par mail ou par courrier en précisant les nom, prénom(s) des deux personnes concernées, la filiation et la date du mariage.

N'oubliez pas de joindre à votre demande la photocopie d'une pièce d'identité ainsi que vos coordonnées postales.

Infos pratiques

Coût : gratuit

Contact

Service Etat civil

Hôtel de ville

1 place Pierre Bérégovoy

Tél. 01 39 44 71 71 (accueil Hôtel de Ville)

Tél. 01 39 44 71 34 ou 01 39 44 71 21 (État civil)

Mail : etat.civil@magny-les-hameaux.fr